

Réunion 21 mai 2024

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : Mme OSBERY, MM. ALDAX, ATERO, BEAUVOIS, BERFORINI, BERNARD, BUCHETON, NOGUES, PINGUET, PONSONNAILLE

Membres excusés : MM. BONDOUX, MAY (pouvoir à M. PINGUET)

Membres absents : Mme BEAURENAUD, M. CHERASSE

Membres invités présents : MM. LEMERCIER, TREPKA

Membre invité excusé : M. ARCHAMBAULT

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe 1.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe 1.

3. ADOPTION PV

→ Comité de Direction du 3 avril 2024 paru sur le site internet du District le 18 avril 2024.

→ Bureau du Comité de Direction du 6 mai 2024.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

4.1. Statistiques licences

Françoise VALLET dresse un bilan du nombre de licences délivrées à la date du 20 mai 2024 : le District enregistre 6687 licenciés contre 6155 à la même date la saison passée soit une augmentation de 8,63 %.

4.2. Situation des clubs Ligue (CA du 26/04/24)

La Présidente informe les membres du CD de la position de la LBFC face aux clubs débiteurs à la LBFC.

En complément de la procédure financière, et au vu des dispositions combinées des articles 200 des Règlements Généraux de la FFF et 2 et 3 des Règlements Généraux de la LBFC, le Conseil d'Administration de la LBFC décide :

1. Tout club dont l'équipe première évolue dans les compétitions seniors de Ligue, et dont la situation débitrice au 30 juin de la saison N-1 vis-à-vis de l'instance Ligue n'est pas apurée au 15 mars de la saison N, se verra retirer 5 (cinq) points au classement avec sursis. Ce retrait deviendra définitif au 30 avril de la saison N, si la situation débitrice n'est pas totalement apurée. Au-delà, le club sera pénalisé d'1 (un) point au classement par match joué jusqu'à la fin de la saison N, tant que la situation débitrice ne sera pas apurée.

2. Pour tous les clubs de la Ligue dont la situation débitrice au 30 juin de la saison N-1 vis-à-vis de l'instance Ligue ne sera pas totalement apurée au début de la campagne de saisie de licences de la saison N+1, il sera procédé à la non-délivrance de licence jusqu'à apurement total de la dette au 30 juin de la saison N-1.

Cette décision ne s'applique pas aux clubs ayant passé une convention de règlement avec la Ligue pour apurer sa dette, aussi longtemps que cette convention signée est scrupuleusement respectée à chaque échéance de mensualité.

Toute convention doit permettre d'apurer la dette dans un délai maximum d'une année, tout en assurant le paiement de la saison en cours.

Le Comité de Direction du District, prenant connaissance de cette décision de la LBFCF, estime qu'il faudra absolument que la Ligue communique sur les clubs qui seront dans cette situation de non-délivrance de licences car cela impactera sur les engagements et compositions de nos championnats pour la future saison.

4.3. Changement de nom

La Présidente fait part de la demande de changement de nom introduite par le club SUD NIVERNAIS IMPHY DECIZE qui souhaite devenir F.C. DECIZE

Suite à l'avis favorable du District, la LBFC a aussi donné son aval et a transmis la demande aux services de la FFF.

5. POINT FINANCIER

5.1 District

Sylvie OSBERY établit un rapide point financier arrêté au 30 avril 2024 et indique que la situation est en légère amélioration par rapport à la saison passée.

Elle annonce que des travaux de mise en conformité de l'électricité seront réalisés prochainement avec l'entreprise SOCOTEC.

5.2 Clubs

Elle indique qu'un club n'a toujours pas réglé son relevé de fin janvier (payable début mars) malgré plusieurs relances. Comme le stipule les dispositions financières, des pénalités de retard ont été appliquées et le seront à nouveau si non régularisation.

Elle rappelle que pour certains clubs, des échéanciers ont été mis en place et sont respectés et que le prochain relevé de fin avril est payable fin mai.

6. POINT SUR LES COMPETITIONS

6.1 Au niveau Seniors

Michel PINGUET est heureux d'annoncer qu'à ce jour, le calendrier des matchs seniors est à jour et que seulement deux matchs du critérium féminin sont en retard et reportés au 2 juin.

Il déplore les 4 équipes mises en forfait général dans le championnat départemental 4 (CHAULGNES 2 et CERCY 2 en élite et ST ELOI 2 et E. MOUX/BRASSY 2 en consolante), ce qui démontre bien la difficulté des clubs à maintenir un effectif suffisant sur toute la saison.

Cette même formule de deux poules de niveau fonctionne très bien pour le Critérium Féminin à 8.

6.2 Au niveau Jeunes

Alain BUCHETON indique que seulement quatre rencontres sont en retard et toutes repositionnées.

6.3 Au niveau des Coupes

Michel PINGUET annonce que trois rencontres en coupe seniors sont reportées au 9 juin (2 matchs en Coupe du Conseil Départemental et 1 match en Coupe du District).

Alain BUCHETON précise que deux matchs de Coupe U15 sont reportés le 22 mai et un match en Coupe U18 le 29 mai.

7. FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES

Michel PINGUET rappelle que les finales des Coupes Départementales auront lieu les samedi 15 et dimanche 16 juin 2024 selon la programmation suivante :

Samedi 15 juin 2024 – Plaine des Senets à VARENNES-VAUZELLES – Club support FC NEVERS

09h30 => Finale VETERANS : CS Corbigny / US Coulanges

12h00 => Finale Coupe Consolante U15 : AS Clamecy / US La Charité

14h15 => Finale Coupe de l'AMITIE : FC Narcy / V Prémery

17h00 => Finale Coupe Principale U18 – Challenge Georges Pradel/Sport Comm : UCS Cosne / ASA Vauzelles

20h00 => Finale Coupe du CONSEIL DEPARTEMENTAL : AS Clamecy ou US La Charité / UCS Cosne ou AS Garchizy

Dimanche 16 juin 2024 – Stade Etienne Marets à LA MACHINE – Club support UF LA MACHINE

09h15 => Finale Coupe Consolante U18 : E. Coulanges / CS Corbigny ou US La Charité

12h15 => Finale Coupe Principale U15 – Challenge André Jomier : Snid ou FC Nevers Banlay /FC Nevers ou UCS Cosne

15h15 => Finale Coupe Féminine : FC Nevers 2 / E. Clamecy Tannay

18h15 => Finale Coupe du District Sport Comm : Cie Imphy / US Moulins ou AS Varzy

Les cahiers des charges ont été retournés validés par les deux clubs organisateurs. Une réflexion est menée quant à l'application du Plan Vigipirate.

Les membres du CD sont conviés à ces 2 journées.

8. SOIREE DES CHAMPIONS DU 21 JUIN 2024

La Présidente rappelle que la Soirée des Champions aura lieu le vendredi 21 juin à partir de 18h30 au Château de Varzy et que cette belle manifestation récompense les clubs sur différentes actions (champion départemental par catégorie, médailles, PEF, Challenge de l'Éthique Sportive...).

Elle fait un point sur les diverses récompenses proposées par le DNF qui seront remises lors de cette soirée :

- 12 Médailles DNF :
 - 3 médailles District
 - 9 médailles clubs
- Trophées arbitres
- Trophées éducateur jeune et senior
- Coupes pour les champions seniors et jeunes
- Récompenses PEF
- Récompenses Challenge de l'Éthique
- Récompenses Tek Foot Cup U11
- Récompenses LBFC saison 2022 à 2024
- Récompenses pour les clubs ayant accueilli des actions PPF
- Récompenses aux arbitres des Finales des Coupes

Alain BUCHETON indique que la commande des diverses récompenses a été faite auprès de Sport Comm et précise que, cette année, les clubs qui ont accueilli les actions techniques tout au long de la saison seront également récompensés.

9. QUESTIONS DIVERSES

↳ Françoise VALLET

Comme c'est une année électorale, elle propose d'augmenter le nombre de membres de la commission de Surveillances des Opérations Électorales pour ainsi être bien dans les conditions maximales.

Elle propose donc de coopter 3 nouveaux membres :

- Bernard FRANCE
- Jocelyne COUTURIER
- Isabelle ROPERTO

Les membres du CD valident à l'unanimité ces 3 propositions.

↳ Alain ALDAX :

- Fait un point sur les assurances et indique que le contrat avec MMA prend fin au 30 juin suite à une radiation automatique par MMA Direction Nationale à cause de deux sinistres déclarés. Suite à la difficulté de trouver une autre assurance, il a été convenu avec MMA une résiliation à l'amiable et même une nouvelle proposition tarifaire. D'autres organismes ont également été contactés afin d'établir un devis.
- Indique le changement de la complémentaire santé pour les salariés souscrite auprès d'Harmonie Mutuelle (250€ environ d'économie sur une année).

↳ **Nicolas TREPKA :**

- Fait un point sur l'opération « Festipouss Roland LAMBERT » qui a eu lieu à Pougues le samedi 18 mai sur la matinée seulement en raison de la météo à laquelle 90 enfants ont participé sur 8 ateliers dont notamment un atelier Handisport qui a permis la découverte des non-voyants. La Présidente remercie Corinne LAMBERT, fille de notre regretté Roland, qui était présente, les techniciens pour la bonne organisation ainsi que les éducateurs de clubs qui ont aidé à la bonne réussite de cette matinée, le Comité Handisport, sans oublier le club de Pougues pour leur très bon accueil.
- Rappelle que la Journée Nationale des Débutants a lieu le 8 juin à Challuy (U9 journée complète et U7 l'après-midi).
- Déclare que les derniers plateaux du football d'animation sont programmés le 8 juin.
- Demande la validation des Labels suivants :
 - ESN 58 : Label Espoirs
 - FC CHATEAU ARLEUF : Labels Espoirs et Bronze
 - RC NEVERS CHALLUY SERMOISE : Label Espoirs
 - AS CLAMECY : Label Espoirs

Ces propositions sont actées à l'unanimité.

↳ **Sébastien LEMERCIER** établit un rapide point sur :

- Les dernières actions PPF de la saison,
- Les Interdistricts organisés cette année à Guéret en Creuse le jeudi 9 mai : 2^{ème} place pour les U13G et U14G et 4^{ème} place pour les U12 U14F.
- Le concours de recrutement de la Section Sportive des Courlis du 15 mai.
- La Finale Tek Foot Cup U11 organisée ce samedi 25 mai en matinée à Vauzelles à laquelle 23 jeunes (20 garçons et 3 filles) participeront. Tous les membres du CD sont conviés.
- La finale du Challenge U11 également ce samedi 25 mai après-midi à Vauzelles
- Le dernier CPD U12 et le stage NYCO organisé fin juin à Cosne/Loire.

↳ **Sylvie OSBERY** déplore que les bons d'achats Futsal n'ont pas tous été utilisés par les clubs.

↳ **Laurent BERNARD :**

- Invite l'ensemble des membres du CD au Rassemblement Départemental du Football en Milieu Scolaire organisé cette année le 5 juin à Garchizy de 9h à 17h auquel 200 jeunes participeront.
- Informe que lors de la réunion organisée avec les éducateurs responsables des sections ou classes à horaires aménagés, un point délicat a été soulevé relatif à la couverture d'assurances lors du transport des enfants.

↳ **Cécile TOURNOIS** informe qu'une demande d'affiliation a été saisie par l'Union Sportive Castelneuvienne (ex Châteauneuf Val de Bargis).

↳ **Christophe NOGUES** relate la remise du Coup de Cœur au club FC Imphy le 2 mai et la remise du Label au club du Snid le 15 mai dernier.

↳ **Dominique ATERO** demande la nomination du jeune arbitre Maxence SAUNIER pour une éventuelle candidature en Ligue, nomination actée à l'unanimité.

↳ **Hervé BEAUVOIS** établit un rapide compte-rendu des réunions organisées au sein des clubs par la Commission d'Accompagnement des Clubs et indique qu'un état de synthèse de ces réunions est en cours d'élaboration. La Présidente ajoute qu'une formation FMI est envisagée le 6 juillet matin au siège du District.

↳ **Patrick PONSONNAILLE :**

- Annonce qu'une nouvelle version de la Feuille de Match Informatisée est utilisée en National 3 depuis Mars (version WepApp, ce qui demande une installation différente des versions précédentes qui étaient téléchargées sur Google Play ou Apple Store). Possible que cette nouvelle version soit amenée à être déployée à toutes les compétitions.
- Précise que pour un double surclassement, à l'heure actuelle si l'examen médical doit être réalisé auprès d'un médecin fédéral, il s'avère que, faute de présence de médecins fédéraux dans de nombreuses régions, certaines Ligues acceptaient des dossiers visés par des médecins généraliste. Or, lors de la prochaine AG fédérale, il sera proposé que la demande soit traitée par un médecin du sport, ce qui pourra poser problèmes dans les secteurs dépourvus de médecins du sport (dont la liste n'est guère accessible à priori).

Agenda :

Comité de Direction :

- Mercredi 12 juin 2024 à 17h30

Pour clôturer cette séance, la Présidente remercie vivement l'ensemble des participants pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'apparaissant, la séance est levée à 20h30.

La Présidente : Françoise VALLET



Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.